

REGLEMENT DU TOURNOI RÉGIONAL DE BATILLY

Article 1 : Le BATILLY TENNIS DE TABLE organise son tournoi annuel les **30/31 mars, 1 Avril 2024**. Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT des associations de la ligue du Grand Est et aux licenciés de fédérations étrangères affiliées à l'ITTF, dont le territoire est contigu à la région Grand Est. Le tournoi aura lieu à la salle Multi sports de BATILLY, 1 impasse de la Barrière 54980 BATILLY, et se déroulera sur 20 tables.

Article 2 : Le tournoi se déroulera sans interruption, un bar restauration sera à disposition. Le pointage sera effectué 30 min avant le début de chaque tableau.

Article 3 : Le tournoi comporte 24 tableaux de A à X sur 3 journées (voir la fiche « Tableaux »)
Seules les rencontres entre licenciés compétition seront prises en compte pour l'échange de points, Pour les licenciés FFTT, seront pris en compte les points licence du dernier classement officiel de Janvier 2023. Les joueurs licenciés dans des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF pourront participer aux tableaux selon l'équivalence de classement fournie par la FFTT. Pour les doubles, les points des deux joueurs seront additionnés et le total devra être inférieur à celui mentionné pour les tableaux I,P,X.

Article 4 : Chaque joueur (se) pourra s'inscrire au maximum dans 3 tableaux par journée, 2+1 double ou 3 simples. Un joueur (se) ne peut pas s'inscrire dans 2 tableaux commençant au même horaire. Cas particulier : Un joueur (se) ayant été éliminé dans tous ses tableaux aura la possibilité de s'inscrire dans un tableau pas encore commencé, en fonction des places proposées par le Juge-Arbitre. Tout joueur sera déclaré forfait s'il n'est pas dans l'aire de jeu 10 minutes après son appel. Le Juge-Arbitre pourra annuler un tableau si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant (minimum 16 joueurs, joueuses par tableau) . Une solution sera proposée aux joueurs en cas d'annulation du tableau (possibilité de jouer dans un autre tableau pas encore commencé).

Article 5 : Les poussins et licenciés loisir ne peuvent participer qu'aux tableaux A et B.

Article 6 : Le règlement FFTT s'applique. Les tableaux se disputent par poules de 3 ou 4 joueurs. Les deux premiers se qualifient pour le tableau final qui se fait par élimination directe. Les tableaux de double se joueront par élimination directe. Toutes les parties se disputent au meilleur de 5 manches de 11 points.

Article 7 : L'arbitrage sera effectué par un joueur de la poule.

Article 8 : Tenue sportive de rigueur. (Pas de short, de jupe, de maillot ou tee short de **couleur blanche**).

Article 9 : Les balles plastique de **couleur blanche homologuées ITTF** seront fournies par les joueurs.

Article 10 : Le JA Mr Depardieu J M sera assisté des JA de BATILLY leurs décisions seront sans appel.

Article 11 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

Article 12 : Les engagements avec frais d'inscription (chèque libellé au nom de Batilly TT) sont à faire parvenir le jeudi 28 mars 2024 au plus tard à RUBIN Thierry 97 Av LAFAYETTE 54800 JARNY. Les Inscriptions par mail sont à faire à cette adresse : titi.rubin@sfr.fr une confirmation sera envoyée.

Article 13 : L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux compétiteurs et aux organisateurs.

Article 14 : Le coefficient du tournoi est de 0.5. Seules les rencontres entre licenciés FFTT compétition seront prises en compte pour l'échange de points.

Article 15 : Le tirage au sort aura lieu 1h avant chaque début de tableau dans la salle .

Article 16 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.